

BARRAGES AUTORISÉS (USAGE AUTRE QUE PRODUCTION D'ÉNERGIE)

Données : Avril 2021

Barrages autorisés (66)

☐ de classe A ** (6)

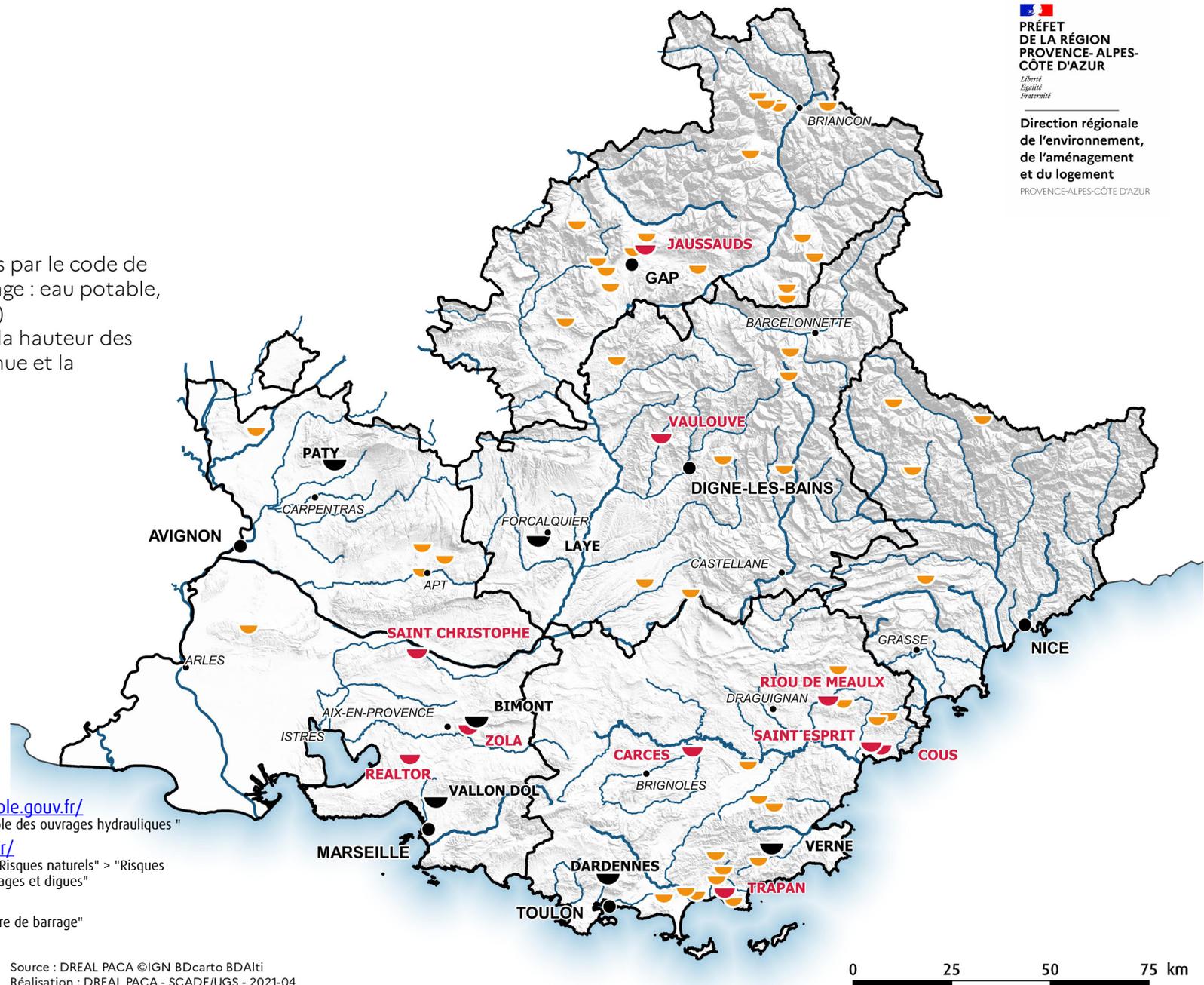
☐ de classe B ** (10)

☐ de classe C ** (50)

— Cours d'eau principaux

*Les barrages autorisés sont régis par le code de l'environnement. (exemple d'usage : eau potable, irrigation, neige de culture, loisir)

**Les classes sont définies selon la hauteur des barrages, le volume de leur retenue et la proximité d'habitations.



POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
Rubrique "Prévention des risques" > "Contrôle des ouvrages hydrauliques"
- <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>
Rubrique "Politiques publiques/de A à Z" > "Risques naturels" > "Risques inondations" > "Ouvrages hydrauliques, barrages et digues"
- <http://www.gouvernement.fr/risques>
Rubrique "Risques technologiques" > "Rupture de barrage"
- <http://www.georisques.gouv.fr/articles>
Rubrique "Articles" > "Rupture de barrage"

Source : DREAL PACA ©IGN BDcarto BDAIti
Réalisation : DREAL PACA - SCADE/UGS - 2021-04